

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE ZAC DU BOSQUEL

De :

Date : 23/02/2024 14:53

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pj le texte que nous voulons déposer pour l'enquête publique de la ZAC du BOSQUEL

Pouvez vous svp me confirmer sa bonne réception et me préciser s'il sera inséré au registre de la Mairie et à partir de quand ?

En vous remerciant pour vos réponses

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

— Pièces jointes : —

zac.docx

25,2 Ko

Le projet de ZAC au BOSQUEL aura plusieurs impacts notamment en terme d'environnement, qui nous préoccupent :

LA POLLUTION

SONORE

La ZAC étant collée au village, quel sera l'impact sonore due au passage intensif des camions ?

Qu'est il prévu pour le bruit généré par les camions ? fenêtre isolante, climatisation des maisons si nous ne pouvons plus ouvrir nos fenêtres, etc...plantation d'arbres, déplacement des bordures plantées à côté des bordures et qui ne seront plus appropriées etc...

Quelle sera la nuisance sonore due aux entrepôts frigorifiques pour les habitants ?

Est-ce qu'une étude d'impact sonore sur la ZAC et ses environs a été réalisée ?

QUALITE DE L'AIR

Les flux de camions engendrés par la présence d'un entrepôt, a fortiori lorsqu'il est de grande taille, exercent un effet mesurable sur la qualité de l'air environnant portant une nuisance de voisinage considérable. L'ampleur du trafic routier généré par cette implantation logistique pose **un problème de santé environnementale publique** qui n'est apparemment pas pris en compte dans les documents présents dans le dossier d'enquête publique

Est-ce que le nombre précis de camions/jour engendrés par l'implantation d'un entrepôt XXL a été calculé, et est-ce que le bilan carbone et la quantité de CO2 engendrés par le passage des camions a été établi ?

Qu'est-il prévu concernant la qualité de l'air des habitants ?

Est-ce qu'une étude de l'impact sur la qualité de l'air engendré par le trafic routier généré par l'activité de la ZAC a été réalisée ?

EN CAS D'INCENDIE

Qu'est ce qui est prévu en cas d'incendie et de pollution atmosphérique ?

Au vu de la dimension des entrepôts, (tous collés les uns aux autres) et de la position des vents dominants qui vont rabattre l'incendie vers le village.

Est-ce qu'un état des risques a été fait et est ce qu'un plan a été établi ? (Les incendies ne sont pas rares : Incendie d'un entrepôt de batterie au lithium en Aveyron, en 2019 incendie de Lubrizol à Rouen etc...)

D'autant que ces entrepôts auront tous des panneaux photovoltaïques, ce qui rend encore plus préoccupant la maîtrise d'extinction des feux d'origine électrique sur une surface de 32 ha !

Par ailleurs, le promoteur refuse de dire ce qui va être stockés dans les bâtiments, pourquoi ? est-ce des produits inflammables ? Nous nous inquiétons car notre exploitation agricole et nos bâtiments d'élevages sont à 100 m du premier bâtiment.

Est-ce que les conséquences d'un incendie ont été évaluées ?

NUISANCES VISUELLES

Il est nécessaire de faire respecter la séquence « éviter toute artificialisation nouvelle, réduire ses impacts et compenser » imposée au titre du droit de l'environnement. Sur 42ha occupés, les opérations de compensation engagées sont dérisoires et se limiter à quelques arbres et carrés d'herbes. Les atteintes portées à la biodiversité et aux terres agricoles sont réelles. Cette ZAC avec ses 32 ha d'entrepôts sera visible depuis l'autoroute et l'entrée du village, elle dégrade considérablement notre paysage par sa construction.

Par ailleurs, on nous annonce que cette ZAC va créer 800 emplois. Le parking apparaît sur plan nettement sous dimensionné pour autant de personnel !

d'autant qu'il convient d'ajouter à cela les 800 poids lourds par jour qui devront avoir une aire de stationnement en attente de leur déchargement.

Même s'ils ne seront pas tous là en même temps, vu la dimension du parking, est ce que ces poids lourds vont devoir stationner sur les bas cotés en dehors de la ZAC ? et provoquer à coup sûr, un risque d'accident avec une infrastructure qui n'est pas adaptée pour cela et provoquer une dégradation de nos accotements ?

LES INFRASTRUCTURES

PLAN DE DEPLACEMENT DES FUTURS SALARIES : mobilité douce décarbonée et transport collectif

Est-ce qu'une analyse des besoins et des implantations de transports collectifs et de mobilités douces a été faite en amont du projet afin de contribuer à la mobilité décarbonée des salariés ? Les infrastructures sont -elles prévues ?

SECURISATION DANS LE VILLAGE DES TRAVERSEES PIETONS

Est-ce que les entrées de village et tous les passages piétons du village, particulièrement les abords de l'école vont être sécurisés ?

PREVISION DE TRAFIC

32ha d'entrepôts et 800 emplois créés vont générer un nombre considérable de camions et de véhicules sur la route communale et départementales.

Est-ce que cette augmentation de trafic routier VL et PL a été estimée dans le Bosquel et les villages alentours ?

ESTIMATION DE L'EXISTANT

Est-ce que les routes communales et départementales, les ouvrages d'art (le pont de Conty par exemple), les monuments historiques (passage de plusieurs centaines de camions à 1 m d'une église du 15^e siècle à Conty) peuvent supporter un trafic routier voitures et camions estimés à plusieurs centaines par jour (800 à 1000 PL/jour) ?

Est-ce qu'une étude sur les ouvrages d'art et les infrastructures existantes a été faite ?

REPORT SUR AUTOROUTE ? INFRASTRUCTURES SOUS DIMENSIONNEES ?

On nous dit que tous les camions vont prendre systématiquement l'autoroute mais on sait parfaitement que l'autoroute a un coût et que les chefs d'entreprises évitent un maximum de les prendre ? Où est ce que c'est écrit ? et d'ailleurs qui peut les contraindre ? absolument personne !!

De plus, compte tenu qu'il ne s'agit pas d'un nœud autoroutier, les camions qui iront vers Rouen passeront systématiquement dans les villages jusqu'à l'autoroute A29 à CROIXRAUX

Est-ce que les infrastructures sont dimensionnées pour un tel trafic routier ?

IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Nous attestons de la présence de colonies de blaireaux sur le site.

43 ha entièrement clôturés vont assurément limiter leur déplacement et nuire à ces animaux puisqu'ils vont se retrouver encerclés par les bâtiments, voyant ainsi leur espace vital disparaître. Les constructions toutes proches des colonies de blaireaux vont avoir pour conséquences leur disparition puisqu'ils n'auront plus de territoire pour pouvoir vivre.

Qu'est-il prévu pour que ces animaux ne disparaissent pas de ce territoire ?

LES EAUX DE PLUIE

Les bassins de rétention d'eaux sont sous dimensionnés.

32 ha de toitures + 4ha de parking et de route pour seulement 4 petits bassins !

Compte tenu de la pluviométrie en Picardie, il y a un réel risque de débordement, d'inondation de l'autoroute A16 et de tous les terrains cultivables situés en contrebas de la ZAC.

Qu'est ce qui est prévu en cas de gros orage ? Est-ce qu'une étude sérieuse a été faite qui permet d'estimer les quantités d'eaux qui seront à stocker ?

LA NAPPE PHREATIQUE

La nappe phréatique du Bosquel se trouve en dessous du parking poids-lourds de la future zone. Qu'est-il prévu en cas de pollution ?

Qu'est ce qui nous garantit que toutes les eaux et tous les polluants (carburant, huile...etc) soient effectivement traités et n'iront pas contaminés la nappe phréatique ?

IMPACT SUR L'EROSION DES SOLS

Décaisser de 9 m de profondeur et déplacer un nombre de m2 gigantesque de terre pour mettre tous les bâtiments à niveaux. 1 an de travaux public ! Ces nivellements de terre, en plus de la pollution qu'elle va engendrer, nous paraissent démesurés.

La source de la nappe phréatique du château d'eau se trouvant au niveau des futurs parkings de camions, ce déplacement gigantesque de terre ne va-t-il pas polluer la nappe phréatique de la commune ?

Est-ce qu'une étude sur l'environnement et en particulier sur l'eau a été réalisée ?

ARTIFICIALISATION DES TERRES AGRICOLES

42 ha de très bonnes terres agricoles ont été préemptées aux agriculteurs alors que celles-ci se trouvaient juste à côté des fermes attenantes et servaient notamment à l'alimentation du bétail

A l'heure où le monde agricole se soulève pour demander l'arrêt de l'importation des produits agricoles et alimentaires qui proviennent de l'Europe avec des normes qui ne sont pas les mêmes que les nôtres, autoriser la construire un entrepôt de 32 ha, dont on ne sait pas à ce jour ce qui va être stocké à l'intérieur, mais compte tenu du nom affiché « L'EUROPEENNE » cela laisse supposer l'importation de denrées et autres produits venant de l'Europe, cela relève d'un NON SENS TOTAL !

LOCALISATION DE LA ZAC

32 ha d'entrepôts accolés à un village de 340 habitants. Pas de fret ferroviaire, pas de fluvial ni maritime, pas de nœud autoroutier à proximité immédiate, pas d'autres grands entrepôts à proximité pour massifier les flux : on se pose la question : est-ce la bonne localisation pour un tel bâtiment logistique ?

Quel sera le bilan carbone de cet entrepôt étant donné que ce sera du tout camion, à l'heure où on nous demande de réduire les gaz à effets de serre et les émissions de Co2 ?

DECONSTRUCTION ET DEPOLLUTION

10 ans pour trouver des PME qui ne sont jamais venues dans cette zone, que va-t-il se passer si cet entrepôt vient à fermer d'ici quelques années. Ce qui n'est pas impossible !! Est-ce que ce sera encore une nouvelle friche industrielle/logistique ?

La durée de vie des bâtiments d'entrepôt ne dépasse pas une trentaine d'années.

Est-ce que dès maintenant, la déconstruction, la décontamination et la dépollution sont prévus ?
Quel sera alors l'impact sur l'environnement visuel ?

Comme pour les parcs éoliens, est-ce que cela est prévu et est déjà financé avant cette construction ?